



**HAL**  
open science

## Le rachat des Corses esclaves à Tunis en 1779

Pierre Santoni

► **To cite this version:**

| Pierre Santoni. Le rachat des Corses esclaves à Tunis en 1779. 2007. halshs-00162606

**HAL Id: halshs-00162606**

**<https://shs.hal.science/halshs-00162606>**

Preprint submitted on 14 Jul 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Le rachat des Corses esclaves à Tunis en 1779

L'établissement de la souveraineté française en Corse a été — on le sait — très difficilement accepté par la régence de Tunis. En vertu de traités conclus depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les Tunisiens devaient respecter et le territoire français et le pavillon du roi. Dès la publication du traité franco-génois du 15 mai 1768, qui lui transférait la souveraineté, le gouvernement français réclama l'application à la Corse des mêmes dispositions. C'était une sérieuse amputation du domaine d'activité des corsaires tunisiens, qui multiplièrent au contraire leurs opérations contre la navigation corse. Celles-ci furent dénoncées comme autant de violations des traités franco-tunisiens. Il fallut l'envoi d'une flotte et le bombardement de plusieurs de ses ports, pour que le bey accepte de reconnaître définitivement, par le traité du 13 septembre 1770, « la réunion pleine et entière de l'île et État de Corse à l'empire de France<sup>1</sup> ».

Le 25 août précédent, dans les articles préliminaires de paix, le bey s'était engagé à rendre « avant la signature de la paix », tous les esclaves corses qui avaient été « pris et conduits dans son Royaume avec commission et pavillon de France, restituant en outre leurs bâtiments et effets, ou un dédommagement équivalent ». Ces dispositions furent respectées. Un envoyé du bey s'étant rendu à Versailles, les relations franco-tunisiennes reprurent, dans un climat apaisé, pour une longue période.

Il restait pourtant plusieurs dizaines de Corses esclaves à Tunis : ceux qui, ayant été capturés avant la cession de l'île à la France, n'étaient pas couverts par le pavillon du roi. Près de dix ans s'écouleront avant que tous puissent regagner la Corse. Pourquoi un tel délai ? Comment cette libération fut-elle rendue possible ? Nous nous efforcerons de le déterminer en nous aidant principalement de la correspondance diplomatique éditée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et des papiers personnels de celui qui en fut l'acteur principal, Antoine Barthélemy de Saizieu, consul de France à Tunis jusqu'en 1779<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir la communication de Fr. Arnoulet : « La difficile reconnaissance de la Corse française par la Tunisie husseinite (1757-1770) ».

<sup>2</sup> Le rachat final de 1779 engloba également les Corses esclaves à Alger. Ce second volet de l'opération semble n'avoir été qu'une suite de l'initiative venue de Tunis, sur laquelle portent presque exclusivement les sources documentaires que nous avons pu mettre à profit. Nous y ferons allusion le moment venu, sans en faire néanmoins l'objet de notre étude. Sur les papiers Barthélemy de Saizieu (désormais PBS), voir la bibliographie

### Esclaves et esclavage

Nos sources ne nous disent pas combien d'esclaves de toutes origines se trouvaient à Tunis dans les années 1770. En 1778 le gendre du bey parle d'une « petite quantité ». L'époque des grandes razzias semble terminée. Les bagnes ne regorgent plus de foules d'esclaves comme dans les siècles antérieurs.

Pour ce qui est des Corses esclaves, leur nombre, au début de la décennie, devait dépasser la cinquantaine. À la fin de 1774, ils sont 49 à présenter un placet. Une liste non datée, qui semble devoir être rapportée à 1776, ne contient plus que 42 noms<sup>3</sup>, avec l'indication de leur région d'origine :

Bonifacio	25	Calvi	1
Cap Corse	8	Balagne	1
Bastia	4	Ghisoni	1
Ajaccio (Greco)	2		

Finalement ils sont 35 rachetés en 1779. Un document établi au moment du rachat donne quelques renseignements supplémentaires sur 15 d'entre eux. Trois ont alors plus de 60 ans : respectivement 62, 62 et 80 ans. Ils sont captifs depuis 31, 33 et 41 ans. Les douze autres ont de 28 à 54 ans et comptent de 12 à 18 ans de captivité. On trouve parmi eux douze matelots, un « écrivain » et un capitaine de navire. Ils ont vraisemblablement été capturés en mer, et il très probable qu'il en allait de même pour la quasi totalité des esclaves corses de Tunis<sup>4</sup>.

Ces esclaves peuvent appartenir au bey de Tunis, ou à des particuliers. Une courte liste, probablement contemporaine de celle que nous avons rapportée à 1776, reprend les noms de dix esclaves corses déjà compris dans la liste précédente, avec l'indication des particuliers, apparemment de hauts personnages de la Régence (dont un Juif), auxquels ils appartiennent. Un seul de ces derniers, nommé Sidi Agiali, est maître de deux esclaves corses. Lors du rachat de 1779, ils sont 11 esclaves de particuliers et 24 appartenant au bey.

---

en fin d'article. — La communication ici publiée a été présentée et rédigée sans que nous ayons connaissance de l'étude de M. Vergé-Franceschi sur le rachat de 1779 parue quelques semaines après le congrès de Bastia (dont nous faisons cependant mention dans notre bibliographie finale et ci-dessous, notes et ), étude reposant essentiellement sur le « Journal du rachat ... » édité par V. de Caraffa.

<sup>3</sup> Exactement 43, toutefois l'un d'eux n'est pas un Corse, mais un Bordelais, probablement déserteur.

<sup>4</sup> Plantet (E.), *Correspondance des beys*, t. 3, n° 160, 83 ; PBS 64, n° 22 ; Caraffa (V. de) (éd.), « Journal du rachat ... » (désormais « Journal »), p. 181-182, 190 ; Vergé-Franceschi (M.), « Les Corses prisonniers des Barbaresques libérés par Louis XVI en 1779... ».

L'appartenance au bey semble avoir été le cas le plus fréquent. Les esclaves du bey, quelle que soit leur origine, semblent avoir eu à remplir non des services domestiques, mais des « travaux publics », dont on ne sait en quoi ils consistaient exactement. À en croire le gendre du bey écrivant en 1778 au ministre Sartine, « tous les travaux publics sont réservés aux seuls esclaves » ; leur petit nombre dans la Régence et la difficulté de pourvoir à leur remplacement serait l'une des explications du retard de la libération des Corses en 1779<sup>5</sup>.

Le seul esclave corse sur l'activité duquel on soit tant soit peu renseigné appartenait au bey, mais n'apparaît pas dans les listes, signe que sa situation avait quelque chose d'exceptionnel. Anton Santo Saettoni, originaire de Bastia, où il était né en 1747, avait été capturé en 1764, semble-t-il, étant alors matelot ou « navigateur ». En septembre 1766 il est en service au palais du Bardo avec le titre de *guarda golfa del Padrone*, autrement dit : gardien ou responsable de la garde-robe du bey ; quelque dix ans plus tard il est, semble-t-il, *bachikasak*, c'est à dire majordome ou chef des valets de chambre du palais beylical<sup>6</sup>. De son activité effective, nous savons surtout, par une lettre du consul Saizieu du 26 mai 1773, qu'il est alors « l'homme de confiance » du gendre du bey, Mustapha Khodja, lequel « ne peut se passer de ses services ni le remplacer dans tous les détails qu'il lui confie ». Cette situation privilégiée l'empêche certes d'être racheté, mais il a « tous les avantages d'un état qu'il regrettera dans sa patrie », s'il vient à être libéré. Il est dès cette époque en correspondance avec Saizieu, qu'il renseigne et pour qui il intervient au palais, avec qui il traite à l'occasion des affaires communes des esclaves. Plus souvent encore, de la même écriture pleine et régulière, il tient la plume de Mustapha Khodja, et signe du nom du gendre du bey<sup>7</sup>.

Si le sort de Saettoni est presque enviable, les autres esclaves corses ne sont pas à plaindre. Selon Saizieu, écrivant le 15 juillet 1775 à l'intendant de Corse, « aucun ne souffre de l'esclavage de Tunis ». Le consul de France veut bien concéder que le sort de « six Corses provenant de l'équipage du patron

<sup>5</sup> PBS 60, n° 153 ; 64, n° 23 ; Plantet (E.), *Correspondance des beys*, t. 3, n° 160.

<sup>6</sup> Je remercie le docteur Arnoulet d'avoir bien voulu m'indiquer la signification de ces titres.

<sup>7</sup> PBS 60, n° 74, 81, 102, 115, 116, 127 etc. ; 63, n° 27 ; 64, n° 32 ; Arch. dép. Haute-Corse, Marine 19P<sup>1</sup> (désormais Mar 1), fol. 51, 159v. Exceptionnellement Saettoni écrit et signe du nom de l'autre gendre du bey, Ismaïl Khaïa. L'écriture personnelle de Mustapha Khodja apparaît dans quelques lettres ou billets qu'il adresse à Saizieu, rédigés dans un italien mâtiné d'un peu de *lingua franca* (PBS 60, n° 106-108, 118).

Joseph Guasco » était moins heureux, mais, par chance, leur esclavage vient juste de prendre fin. Tel autre esclave appartient à « un patron honnête et humain, qui le traite avec beaucoup de douceur ».

Les esclaves, de quelque origine qu'ils soient, ne sont pas dénués de droits. Ils bénéficient d'une assistance religieuse dispensée principalement par les pères capucins de la mission de Tunis. Ils ont un embryon d'organisation collective, où les Corses semblent tenir une place importante, disposent en commun d'un cimetière doté d'une chapelle, qu'ils affirment être leur propriété, ce que le bey leur confirme. Vers 1773 ils ne craignent pas d'entrer en conflit à ce sujet avec les missionnaires, qui prétendaient y jouir d'un droit de patronat. Anton Santo Saettoni semble avoir joué un rôle important dans ce débat, qui prit fin en 1777 par l'entremise de Saizieu<sup>8</sup>.

Les esclaves disposent d'une réelle liberté de communiquer, ne serait-ce que pour pouvoir négocier leur rachat éventuel. En 1772, c'est un Corse qui envoie procuration pour son mariage à Bonifacio : il est prévu que sa femme le rejoigne à Tunis. Les listes d'esclaves corses ne comprennent que des hommes, mais certains ont femme, ou femme et enfants, qui ne sont jamais comptés comme esclaves. Bien loin d'une imagerie dramatisante, nos esclaves mèneraient une vie presque normale, s'ils n'étaient comme ... assignés à résidence. Le fruit de leur travail semble leur échapper pour l'essentiel, mais il y a des accommodements. Un patron de Bastia, libéré en 1775 ou 1776, s'en retourne en Corse avec un navire de 177 tonneaux, dont le gendre du bey lui a fait cadeau<sup>9</sup>...

Ceux qui devaient rester étaient loin d'être isolés. Outre la présence éventuelle de leurs femmes et enfants, les recours possibles aux religieux et — au moins à partir de 1768 — au consul de France, ils rencontraient à Tunis ou dans le reste du pays des négociants européens, organisés en « nations » sous le contrôle des consuls, mais aussi — malgré les règlements contraires — des chrétiens non recensés dans les consulats, et notamment des Corses. Sans doute n'avaient-ils guère de contact — pour autant qu'on sache — avec leurs compatriotes qui venaient pour des campagnes saisonnières de pêche au corail, strictement

<sup>8</sup> PBS 60, n° 102, 127 ; 61, n° 106 ; Plantet (E.) (éd.), *Correspondance des beys*, n° 141, 151, 154 ; Windler (Chr.), *La diplomatie*, p. 114, 178-179. Outre les capucins, les trinitaires aussi ont eu un hôpital à Tunis.

<sup>9</sup> PBS 61, n° 92, 114 ; Mar 1, fol. 141, 155.

encadrées par la Compagnie d'Afrique, dans les parages du cap Nègre et de l'île de la Galite.

Il y avait encore à demeure à Tunis nombre de Corses, « anciens esclaves ou ... membres de leurs familles qui vivaient surtout de la vente du vin » (Windler). Bien que l'usage du vin — loin de l'islam rigoriste — fût répandu jusqu'au sommet de l'État, ce commerce était néanmoins considéré comme irrégulier, et l'on connaît le cas d'un Corse « qui, après s'être affranchi par le secours de sa famille, avait été surpris vendant du vin et refait esclave ». Cette pratique contribuait à une mauvaise réputation générale des Corses auprès des autorités tunisiennes et françaises<sup>10</sup>. En 1778 les unes et les autres insisteront pour que la libération des esclaves corses s'accompagne du départ de tous les Corses libres, attendu que « le bey ... n'en veut plus souffrir dans son pays<sup>11</sup> ».

#### Les acteurs de la libération

L'acteur principal de la libération des Corses esclaves est incontestablement le consul Antoine Barthélemy de Saizieu. Né à Aubagne, près de Marseille, en 1736, d'abord agent d'un commerçant français à Livourne, puis secrétaire au département des affaires étrangères, à Versailles, il est nommé consul à Tunis en novembre 1762. Lors de la guerre franco-tunisienne de 1770, il se retire sur l'ordre du roi à bord de l'*Atalante*, mais il parvient à rétablir très rapidement de bonnes relations avec les autorités tunisiennes, négocie le traité de paix, accompagne l'ambassade tunisienne en France et regagne Tunis à l'automne de 1771. Les années suivantes il est dans les meilleurs termes avec Mustapha Khodja, gendre et principal ministre du bey, avec lequel il noue une vraie amitié. Il jouit d'un excellent crédit auprès des secrétaires d'État à la marine De Boynes, puis Sartine. En 1776 il est promu consul général et un vice-consul lui est adjoint, mais deux ans plus tard sa trop grande familiarité avec le pouvoir local, jusqu'à une certaine dépendance financière<sup>12</sup>, est critiquée par le baron de Tott, chargé d'une tournée d'inspection dans les échelles. Il quitte Tunis à la fin de mai 1778 et

<sup>10</sup> Ainsi sous la plume de Laudon, chancelier du consulat de Tunis, écrivant à Saizieu de Bizerte le 23 mai 1768, peu après le traité de Compiègne : « Je vous félicite, Monsieur, de la nouvelle acquisition que la France vient de faire. Elle peut l'avoir faite bonne quant au pays, mais non des gens qui l'habitent. » (PBS 61, n° 44.)

<sup>11</sup> PBS 64, n° 21 ; Mar 1, fol. 51 ; Plantet (E.), *Correspondance des beys*, t. 3, n° 165 ; Windler (Chr.), *La diplomatie*, p. 190, 532.

obtient sa mise à la retraite en février 1779. Il est chargé cependant de mener à bonne fin la libération des Corses esclaves, pour laquelle il s'est déjà beaucoup dépensé, et il s'y emploiera jusqu'en août 1779<sup>13</sup>.

Du côté tunisien l'acteur principal au plan hiérarchique est assurément le bey Ali, qui règne depuis 1759. Sauf pendant la crise des années 1768-1770, il a entretenu de bons rapports avec la France. Fils d'une esclave génoise, il parle italien<sup>14</sup>. Saizieu a accès auprès de lui, mais ce n'est pas son interlocuteur ordinaire, et l'on ne trouve dans ses papiers aucune lettre personnelle du bey.

Pour la marche quotidienne des affaires, Saizieu est en rapports avec Mustapha Khodja. Ce mamelouk d'origine géorgienne, principal ministre d'Ali bey, dont il épousa successivement deux filles, puis d'Hamuda bey, fils et héritier d'Ali, a pris une part prépondérante à la conduite des affaires du pays de 1760 à 1790 environ. Il se tenait volontiers en contact avec les représentants européens, qui font l'éloge de ses qualités morales et relationnelles. Il s'intéressait aux nouveautés ; en 1769 Saizieu fait demander pour lui en France des instruments d'astronomie et de géographie. Les deux hommes sont en correspondance presque journalière. Les lettres du ministre tunisien sont le plus souvent de la main d'Anton Santo Saettoni ou d'un autre secrétaire, mais il lui arrive à l'occasion d'écrire lui-même et les papiers de Saizieu contiennent deux de ses billets autographes, en italien. Entre le ministre et le consul se nouent des arrangements financiers, mais aussi une véritable amitié, qui s'exprime de part et d'autre encore assez longtemps après le retour de Saizieu en France, avec des accents d'une sincérité qu'on n'a pas de raison de mettre en doute. La qualité de cette relation va jouer pour beaucoup en faveur de la libération des esclaves corses<sup>15</sup>.

### Attente et incertitudes

Au début de 1771 le retour de dix-sept patrons et matelots libérés en application du traité de paix avec Tunis, que le commissaire de la marine Regnier

---

<sup>12</sup> Il se défend à ce sujet dans une lettre au chancelier du consulat de Tunis du 11 août 1778 : « ... l'on pense à Marseille que le commerce de Sidi Mustapha m'a enrichi. Son amitié m'honore et fera constamment le bonheur de ma vie, mais vous savez si je l'ay mise à profit autrement que pour mon service et pour le public ingrat qui ose me le reprocher. » (PBS 89, fol. 15).

<sup>13</sup> Voir Mézin (Anne), *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, 1997 (ou en ligne : <http://www.pieds-noirs.org/histoire/tunisie6.htm>).

<sup>14</sup> Windler (Chr.), *La diplomatie*, p. 414.

du Tillet fait reconduire de Bastia à Bonifacio, manifestant le rétablissement de bonnes relations entre les deux cours, a pu faire naître des espoirs dans les familles des Corses restés en esclavage. Il faut cependant attendre le 2 juin 1772 pour que le même commissaire se fasse l'écho d'une rumeur de rachat général émanant de « l'un des procureurs de la marine en Corse ». Dans sa réponse du 29 juin le ministre De Boynes s'empresse de démentir ce *prétendu rachat* : il n'en est pas question ; il faut attendre des circonstances plus favorables, « S. M<sup>te</sup> ne pouvant réclamer les Corses qui ont été pris avant que leur isle ne passât sous sa domination, parce qu'ils appartenaient alors à une puissance ennemie de la Régence de Tunis<sup>16</sup> ».

À défaut de rachat général, des libérations individuelles ou partielles ont lieu. Elles apparaissent de temps à autre dans les papiers de Saizieu, sans que nous ayons aucune assurance de les connaître toutes.

Le 26 avril 1773 Saizieu annonce à la chambre de commerce de Marseille qu'il a obtenu du bey « la liberté d'un patron de Corse que la cour désirait de rendre à sa famille, et que M. le marquis de Monteynard<sup>17</sup> honore de sa protection ». Le consul se félicite particulièrement qu'il n'y ait eu à payer aucune rançon ; il a autorisé seulement le paiement « des frais d'expédition et d'usage ». Il fait embarquer pour Marseille le patron libéré, avec ses provisions, et demande à la Chambre de commerce de lui fournir, par égard pour son protecteur, tout ce dont il aura besoin avant de regagner la Corse<sup>18</sup>.

Un mois plus tard, dans une lettre de Saizieu au ministre De Boynes, il est question de cet esclave racheté par sa famille qui a été « surpris vendant du vin et refait esclave ». Ce second esclavage sanctionne à la fois la vente de vin et la *résidence*, c'est à dire le fait, pour un esclave racheté, de rester dans le pays. Saizieu lui a laissé purger quelque temps sa peine, mais il a fini par obtenir du bey la liberté de cet indésirable. Il s'apprête à « le renvoyer à sa famille, qui l'attendrait encore en vain, dit-il, si je lui laissais la liberté de continuer son commerce et sa résidence sur l'Échelle<sup>19</sup> ».

---

<sup>15</sup> PBS 60, n° 106-108 ; Windler (Chr.), *La diplomatie*, p. 331-334.

<sup>16</sup> Mar 1, fol. 11, 24.

<sup>17</sup> Alors secrétaire d'État à la guerre ; plus tard gouverneur de Corse.

<sup>18</sup> PBS 82, n° 72.

<sup>19</sup> Mar 1, fol. 51v.



Pour d'autres esclaves les choses sont plus difficiles. En avril 1774 l'intendant de Corse Pradines demande à Saizieu de le renseigner au sujet d'un matelot bastiais nommé Vincensini, esclave de Sidi Agiali depuis une dizaine d'années, dont la femme demande la permission d'organiser une quête pour son rachat. Le consul négocie le taux de la rançon, qui est fixée à 230 sequins vénitiens. Dans sa réponse du 15 juillet, il se fait fort, s'il dispose de cette somme, d'obtenir la libération « sans délai ni la moindre peine ». La rançon ne sera cependant jamais versée<sup>20</sup>.

Dans la même réponse Saizieu fait allusion à « six Corses provenant de l'équipage du patron Joseph Guasco », dont l'esclavage, par exception, se déroule dans des conditions peu enviables. Suivant les ordres et avec les subsides du ministre il vient d'obtenir leur libération. Nous ignorons en quelles circonstances ces marins avaient été capturés, et pourquoi ils étaient relativement maltraités. Nous savons seulement qu'ils ont été rachetés pour 21 000 livres remises par les deux ordres rédempteurs. Les six rachetés (y compris un Majorquin) ont gagné Bastia vers la mi-octobre, tandis que le paiement de la rançon, effectué par l'intermédiaire de la compagnie d'Afrique, a donné lieu à des échanges de correspondance jusqu'au début de 1775<sup>21</sup>.

La libération que Saizieu ne réussit pas à obtenir est paradoxalement celle de l'esclave le plus favorisé. En mars 1773 la famille d'Anton Santo Saettoni, par l'intermédiaire de Regnier du Tillet, commissaire de la marine à Bastia, fait parvenir au ministre un mémoire qui est communiqué à Saizieu. Celui-ci ne peut annoncer, le 26 mai, que la réponse négative dont il a déjà été parlé : bien que sa famille ait le moyen de le racheter, « les talents et les services de ce jeune homme sont trop nécessaires au gendre du bey » pour que celui-ci envisage de lui accorder sa libération. Malgré l'amitié qui le lie à Mustapha Khodja, Saizieu n'envisage pas pour l'instant de nouvelles démarches, qui risqueraient seulement d'indisposer son interlocuteur. De Boynes attend le 28 août pour annoncer à Bastia, en termes lénifiants, l'insuccès de la tentative<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> PBS 61, n° 106.

<sup>21</sup> PBS 61, n° 106 ; 81, n° 37, 38, 41, 42, 49, 50, 52, 53, 59, 62 ; Mar 1, fol. 84v.

<sup>22</sup> Mar 1, fol. 51. Du Tillet semble avoir fait parvenir à Saizieu des documents relatifs à Saettoni par l'intermédiaire d'un certain Villet, de Marseille, leur ami commun. Par lettre du 11 juin 1773 ce dernier recommande à Saizieu le « misérable nommé Antoine Toussaint Saetoné, dont le patron, content de ses services

L'idée d'un rachat général n'est pas complètement perdue. Elle reparait en avril 1774 sous la plume de l'intendant de Corse, Colla de Pradines. Dans la même lettre où il s'enquiert du matelot Vincensini, il demande à Saizieu « un état de tous les Corses qui sont actuellement esclaves dans les pays soumis à la domination du bey de Tunis, du temps qu'ils ont été pris et du lieu de leur naissance ou de leur habitation en Corse ». Il prévient qu'il présente cette demande de sa propre initiative, car « il n'est question d'aucun arrangement pour le rachat de ces esclaves, mais il est possible que l'occasion de venir à leur secours se présente... ».

La réponse de Saizieu est datée du 15 juillet. Dans l'intervalle le roi Louis XV est mort et l'avènement de Louis XVI a réveillé les espoirs. À Tunis les esclaves ont commencé à écrire « de toute part », en revendiquant leur qualité de sujets du roi, et non sans noircir fortement leur situation, « puisque véritablement aucun ne souffre de l'esclavage de Tunis ». Ils ont même projeté d'envoyer un missionnaire à Paris, mais Saizieu a réussi à les dissuader, en leur faisant ressentir « l'indécence » d'une députation, « qui serait au moins inutile sans l'aveu de leur nation et les ordres de la Cour ». Le consul n'en souhaite pas moins « leur faire partager à tous la liberté et le bonheur de leur nation » ; il joint à sa lettre l'état demandé par Pradines, mais il s'est gardé de faire connaître aux intéressés l'attention dont ils sont l'objet<sup>23</sup>.

Malgré les réticences du consul, les instances des esclaves — dans lesquelles on a lieu de penser qu'Anton Santo Saettoni s'était fortement investi<sup>24</sup> — ne se sont pas arrêtées. Au mois de décembre Saizieu transmet de leur part un placet au ministre Sartine. Ils sont alors au nombre de quarante-neuf. Certains auraient déjà leur rançon, d'autres espèrent les subsides de leur famille ou des ordres rédempteurs, mais l'incertitude liée à la perspective d'un rachat général semble figer la situation<sup>25</sup>.

---

n'a pas voulu recevoir le prix de son rachat, après en avoir convenu déjà deux fois » ; il fait allusion à une « nombreuse famille, qui est dans la plus grande misère ... » (PBS 61, n° 98, 114).

<sup>23</sup> PBS 61, n° 106-108.

<sup>24</sup> Les esclaves corses sachant écrire devaient être peu nombreux et Saettoni est le seul dont on connaisse l'écriture. Dans une lettre qu'il adresse à Saizieu le 13 juin, il parle d'écrire en Corse, d'envoyer un religieux à Bastia ... sans préciser à quelles fins, mais l'on peut supposer qu'il s'agissait de plaider la cause des esclaves (PBS 60, n° 104).

<sup>25</sup> Notice dans Plantet (E.), *Correspondance des beys*, t. 3, n° 83. Nous n'avons pu consulter le document lui-même, qui doit être conservé au quai d'Orsay.

On trouve cependant dans les mois qui suivent la trace d'une nouvelle libération individuelle. Entre la fin de 1774 et juillet 1776, le patron Ficarella, après une assez longue captivité, obtient du bey sa libération et revient en Corse avec sa femme (née à Tunis) et « un bâtiment de 177 tonneaux, dont le gendre du bey lui a fait présent ». Les officiers de l'amirauté de Corse lui donnent licence de commander son navire pendant deux ans et le ministre fait part de son accord le 12 novembre<sup>26</sup>.

La situation évolue nettement dans les derniers mois de 1776. Il y a d'abord le projet de voyage en France d'un envoyé tunisien, chargé apparemment d'aller présenter au nouveau roi les respects du bey, et il est question au début de septembre de la frégate royale qui doit venir le prendre à Tunis. Quelques jours plus tard, le 13 septembre, Saizieu fait appel avec insistance à la générosité du ministre : las d'attendre leur libération, les Corses esclaves menacent d'apostasier ! Dans sa réponse du 11 octobre Sartine ne se montre pas hostile, mais ne voit pas le moyen de surmonter l'opposition du bey, au service duquel sont retenus le plus grand nombre des esclaves. À son tour il demande un état du nombre des esclaves et du prix possible de leur rachat. La liste de 42 esclaves dont il a été parlé plus haut est probablement le document élaboré pour répondre à cette demande<sup>27</sup>.

L'espoir grandit encore au début de décembre. Saizieu propose au ministre de négocier immédiatement le rachat général des Corses, qui aurait de grandes chances de succès du fait des circonstances. Au nombre de celles-ci il faut sûrement compter le départ imminent de l'envoyé du bey porteur de présents pour le roi de France. Des esclaves rachetés doivent être compris dans ces présents. Saizieu espère d'abord que leur nombre sera relativement élevé, mais il doit en rabattre : autour du 10 décembre Mustapha Khodja et Saettoni l'avisent que le bey consent seulement à libérer quatre vieux esclaves. Ce nombre de quatre (dont seulement trois Corses) se retrouve dans la liste des présents dressée le 12 décembre<sup>28</sup>.

<sup>26</sup> PBS 61, n° 114 ; Mar 1, fol. 141v, 155v. La licence était nécessaire au patron Ficarella en raison de son mariage avec une étrangère.

<sup>27</sup> Plantet (E.), *Correspondance des beys*, t. 3, n° 113, 118 ; PBS 64, n° 22.

<sup>28</sup> *Ibid.*, n° 120, 122 ; PBS 60, n° 146, 148, 152, 154. L'un des libérés est un Bordelais nommé Jean ; les trois autres, Bonifaciens, se nomment Carlo Cantone (libéré avec ses trois filles), Matteo Scamarone et Gengio Gengi (ou Ginnesio Genesi, remplaçant Marco Feretti désigné d'abord).

Vers le même moment Saizieu met à profit l'occasion des mariages du fils et du neveu du bey, pour demander la libération de Sættoni, qui est enfin accordée, si l'on en croit la lettre du 23 décembre par laquelle Sartine fait part de cette heureuse nouvelle au commissaire Regnier du Tillet à Bastia, pour qu'il en prévienne la famille<sup>29</sup>. (Le fait est que Sættoni est rentré en Corse en 1777, mais sans être vraiment quitte envers Tunis, comme il sera dit plus loin.)

Nous ne savons si les trois esclaves corses compris dans les présents du bey ont accompagné l'envoyé tunisien à Versailles, mais leur retour de Toulon à Bastia se prépare en février 1777. Sartine invite Regnier du Tillet à faire valoir aux Corses « les avantages qu'ils ont retirés dans cette occasion intéressante du bonheur qu'ils ont d'appartenir à S. M<sup>te</sup> ». Leur retour à Bonifacio, dont ils sont tous trois originaires, est effectif dans les premiers jours de mai. En accusant réception de cette nouvelle, Sartine évoque le projet de rachat général, assurant qu'il a commencé à s'en occuper depuis quelque temps, mais il faut encore attendre des circonstances favorables<sup>30</sup>.

### Le rachat général

Le déroulement de la négociation relative au rachat général n'apparaît pas dans notre documentation. Il ne fait pas de doute que celle-ci a été conduite principalement par Saizieu, mais sa correspondance est muette sur le sujet<sup>31</sup>. En février 1778 seulement le ministre Sartine informe officiellement les supérieurs des deux ordres de la rédemption, trinitaires et mercédaïres, qu'un rachat se prépare<sup>32</sup>. Le résultat ne se fait plus longtemps attendre, puisque le 15 mars, à Tunis, le bey publie un *omar* « portant affranchissement des Corses esclaves dans son royaume ».

Dès le lendemain, le consul annonce au ministre le succès de la négociation, en précisant les conditions de l'accord : la rançon des esclaves du

---

<sup>29</sup> Mar 1, fol. 159.

<sup>30</sup> Mar 2, fol. 2v, 7.

<sup>31</sup> La correspondance conservée de Saizieu ne nous renseigne pas davantage au sujet d'une autre affaire qui a dû bien l'occuper à la même époque : le conflit entre les esclaves et les missionnaires au sujet du cimetière et de sa chapelle, qui rebondit au printemps de 1777. Les esclaves ayant fait appel au bey, Saizieu s'entremet, parvient à ménager un accord que le ministre Sartine approuve en novembre, mais qui semble n'être devenu définitif qu'en mai 1778. Cf. Plantet (E.), *Correspondance des beys*, t. 3, n° 141, 151, 154.

<sup>32</sup> « Journal », p. 165-166. Au reçu de la lettre du ministre les deux ordres rédempteurs ont délégué chacun deux religieux, qui participeront effectivement au rachat l'année suivante (cf. ci-dessous, notes et ).

bey est fixée à 1500 piastres l'un ; les esclaves des particuliers doivent aussi être affranchis, mais le prix de leur rachat restera à débattre entre les religieux rédempteurs et Mustapha Khodja.

La négociation sur ce second point semble avoir encore été menée par Saizieu : la rançon des esclaves des particuliers est fixée elle aussi à 1500 piastres. À 36 sous la piastre, le total des rançons s'élève à 99 900 livres pour trente-sept esclaves. Le ministre accuse réception de ces données dans une dépêche du 6 juillet, et demande que l'on prévienne le bey que « l'intention du roi est de faire repasser dans leur pays tous les Corses libres qui se trouvent à Tunis et qui s'y conduisent mal<sup>33</sup> ».

Saizieu n'est plus à Tunis au moment de cette dépêche, s'étant embarqué pour la France le 30 juin. Il la reçoit alors qu'il est en quarantaine au lazaret de Toulon, et il la transmet le 20 juillet, avec ses propres instructions, au vice-consul Devoize, qui le supplée à Tunis et devra « convenir et concerter » avec Mustapha Khodja l'embarquement des Corses libres. « Celui des esclaves, ajoute-t-il, ne peut tarder, si Sidi Mustafa en agrée la rédemption<sup>34</sup>. »

À cette date pourtant la France vient de déclarer la guerre à l'Angleterre et la navigation est devenue hasardeuse, y compris en Méditerranée. Les communications sont ralenties. L'affaire va donc prendre plus de temps que prévu. Saizieu, qui séjourne à présent à Aubagne ou à Marseille, est assez impatient car, en vue de faciliter l'opération, il a laissé à Tunis de l'argent dont il aurait grand besoin en France. Le 6 octobre, apprenant que le ministre se propose de renvoyer à Tunis, par un bâtiment neutre, des *Maures* trouvés sur un navire anglais capturé, il se garde de faire allusion à ses propres besoins, mais allègue « l'attente et l'impatience » des esclaves corses, et propose que le même bâtiment ramène ceux-ci en France<sup>35</sup>.

Malgré des échanges de courrier avec Mustapha Khodja et Laudon, chancelier du consulat, l'affaire ne progresse plus jusqu'en février 1779, où Saizieu se rend à Paris. Le 28 janvier le roi lui a donné un successeur à Tunis. Un mois plus tard, le 26 février, il obtient sa mise à la retraite, avec une pension assez confortable, et aussi l'autorisation de continuer à Tunis (par personne interposée)

<sup>33</sup> Plantet (E.), *Correspondance des beys*, t. 3, n° 158-160, 165.

<sup>34</sup> *Ibid.*, n° 167, 170 ; PBS 89, fol. 14.

<sup>35</sup> PBS 64, n° 9.

le « grand ouvrage » du rachat des esclaves corses. Cette commission doit lui permettre par ailleurs de recevoir en France des sommes d'argent équivalant à celles qu'il a en compte avec Mustapha Khodja. Son représentant sur place sera Laudon, avec lequel il se sent beaucoup plus en confiance qu'avec le vice-consul, et auquel il écrit immédiatement une lettre dans laquelle ne cache pas sa satisfaction : « C'est ma dernière besogne ... Les esclaves n'en peuvent connaître ni reconnaître le prix, mais je vous assure qu'ils m'ont obligation de leur liberté, à laquelle les grandes affaires du ministre ne pouvaient permettre dans le moment de s'occuper<sup>36</sup>. »

À cette lettre sont jointes des instructions détaillées datées du 4 mars. Laudon est chargé de nolisier un bâtiment neutre, de préférence vénitien, pour transporter les esclaves et leurs bagages à Livourne. Les documents de navigation seront au nom du bey, à qui on demandera un officier pour accompagner le groupe. Il faudra que le navire se rende d'abord à Alger, pour y embarquer 21 esclaves rachetés par le consul de France dans cette échelle, sans permettre à ceux de Tunis de descendre à terre. Il reprendra la navigation vers l'Italie, mais, sous prétexte de relâche, il s'arrêtera à Marseille ou à Toulon, où il fera quarantaine et passera quelques jours, puis repartira vers la Corse avec les esclaves et les *députés* des ordres de la Rédemption, qui seront chargés de les y conduire. Une préoccupation constante devra être de faire en sorte que les esclaves et leurs bagages puissent à tout moment être réclamés par le bey, si le navire venait à être intercepté par les Anglais. Laudon devra encore pourvoir à l'approvisionnement « très abondant » des passagers, sans oublier des « commodités et douceurs », et il établira « le plus sage et le plus apparent d'entre eux commandant des autres, mais tous sous les ordres de l'officier du bey ». Si des difficultés s'élevaient à Tunis pour le rachat des esclaves des particuliers, il faudrait les réclamer fermement,

---

<sup>36</sup> Plantet (E.), *Correspondance des beys*, t. 3, n° 190 ; PBS 89, fol. 23-26. — Le point de vue exprimé par Saizieu ne va pas dans le sens des explications avancées dans son étude précitée par M. Vergé-Franceschi, établissant un rapport direct entre la décision royale de 1778 de racheter les Corses et le déclenchement de la guerre d'Indépendance américaine, puis entre la relance de 1779 et l'affaire Abbatucci en Corse. À lire Saizieu, il semble bien au contraire que la guerre n'a eu d'autre effet que de retarder le rachat de près d'un an. Quant à l'effet de propagande royale en Corse, il était bien évidemment très fortement recherché, mais on en fera une plus juste appréciation en tenant compte du fait que, même ailleurs qu'en Corse, les rachats généraux donnaient facilement lieu à des accès de propagande et de célébration de la générosité royale. Pour le reste, nous nous garderons d'ignorer l'avertissement de G. Thuillier : « C'est une naïveté de "régent" que de croire que l'on peut juger, raisonner sur des opérations politiques ou économiques complexes, qu'on a la possibilité *technique* de discerner "ce qui a pu se passer", que l'on peut dire "*Louis XVIII voulut que*"... » (« Refuser de juger », *Bull. d'hist. de la Sécurité sociale*, 48, juil. 2003, p. 234).

sans en céder ni en laisser aucun. En revanche, on pourra être plus accommodant à propos des nommés Giorgio Rossi et Anastase Vallicacci, « qui, quoique Corses, ont été pris sous pavillon maltais, et n'ont aucun droit à la protection de S. M<sup>té</sup><sup>37</sup> ».

Toujours présent à Paris, Saizieu est entré en rapport avec les généraux des ordres rédempteurs, qui doivent financer entièrement l'opération et il se met d'accord avec eux dans les premiers jours de mars. Imaginant que les opérations vont se dérouler promptement, il regagne un peu plus tard la Provence. Mais l'état de guerre perturbe les liaisons ; il faut maintenant un mois ou plus pour que les lettres traversent la Méditerranée. Laudon ne reçoit que fin avril les instructions que Saizieu avait rédigées au début de mars. Celui-ci, dans les premiers jours de juin, ne cache pas son impatience. Il presse Laudon de ne pas chercher à économiser sur le prix du rachat des esclaves des particuliers : les frais résultant du retard l'emporteraient sur une économie *déplacée*, et mieux vaut renoncer au rachat des deux Corses pris sous pavillon maltais, que le bey refuse de libérer<sup>38</sup>.

Cependant les religieux délégués par les ordres rédempteurs — deux trinitaires<sup>39</sup> et deux mercédaïres<sup>40</sup> — sont arrivés fin mai à Marseille ; ils vont rencontrer Saizieu chez lui à Aubagne le 14 juin. Celui-ci, averti par une lettre de Laudon du 18 mai qu'il vient de recevoir, les informe qu'un vaisseau suédois a été affrété pour le retour des Corses de Tunis et d'Alger<sup>41</sup>.

Le 8 juillet enfin, Saizieu est en mesure d'annoncer au ministre que le rachat a été effectué à Tunis le 10 juin, et que les Corses ont embarqué sur le vaisseau suédois. Des lettres de Mustapha Khodja et de Laudon, transmises par voie de Livourne, apportent des précisions. Les rachetés de Tunis sont au nombre de 35, bien que le compte indique 37, car l'un des esclaves est mort juste après avoir été remis au vice-consul, et, si le bey a consenti au rachat des deux « Maltais », il a fixé au double celle de l'un d'eux, le fameux Giorgio Rossi<sup>42</sup>,

<sup>37</sup> PBS 64, n° 12. Rossi et Vallicacci figurent dans la liste des 42 (PBS 64, n° 22). Sur le premier voir ci-dessous, note ; le second est un Grec d'Ajaccio, dont le nom est orthographié sous des formes très diverses (ici : « Strati Walaki »), qui bénéficiera à son retour de l'attention du comte de Marbeuf (« Journal », p. 213, 218).

<sup>38</sup> « Journal », p. 166 ; PBS 89, fol. 25, 27-32v.

<sup>39</sup> Les PP. Gache, ministre de Ponthermé et procureur général de l'ordre de la Trinité, et Dorvaux, ministre de Metz.

<sup>40</sup> Les PP. Cloudchevillan, vicaire général de la congrégation de Paris, et de Villa, provincial de Guyenne.

<sup>41</sup> « Journal », p. 165-170 ; PBS 89, fol. 29v.

<sup>42</sup> Laudon, pourtant peu amène sur les Corses, fait cet éloge de Rossi : « George m'a prié de vous le recommander ; c'est un homme qui mérite qu'on lui donne du commandement en France ou en Corse, et qui a la

ancien corsaire de Paoli. Laudon insiste sur la difficulté qu'il y a eu à rassembler tous les esclaves, dont certains n'étaient pas du tout disposés à partir et sont déjà suspects de vouloir revenir<sup>43</sup>.

Le 17 juillet on apprend à Marseille que le vaisseau attendu n'était pas encore passé à Alger le 5. Enfin le 23 juillet les officiers du bureau de la Santé préviennent les rédempteurs de l'arrivée des Corses au lazaret de Marseille, où leur est assignée une quarantaine d'une durée de 18 jours, soit jusqu'au 9 août. Le 24 juillet les religieux et Saizieu se rencontrent pour conférer d'une difficulté imprévue : à Alger les consuls de France et de Suède ont dû promettre au dey que le vaisseau reviendrait immédiatement de Marseille afin de charger des pèlerins pour La Mecque, ce qui remet en cause la convention passée d'abord à Tunis. On peut appréhender des suites diplomatiques indésirables si la promesse n'est tenue. La chambre de commerce de Marseille choisit de s'en remettre à la décision du capitaine. Celui-ci décide qu'il continuera comme convenu jusqu'en Corse<sup>44</sup>.

Le 2 août au soir, les rédempteurs se rendent à la consigne de la Santé pour rencontrer Giorgio Rossi, à qui avait été confié le commandement du groupe des rachetés. Celui-ci leur apprend que tous sont en bonne santé, sauf une femme d'esclave qui a été admise à l'infirmerie avec son mari et leur cinq enfants ; elle est à présent rétablie et doit rejoindre les autres le lendemain. Le lendemain 3 août le vaisseau est admis à la chaîne du port. Le soir les rédempteurs revoient Giorgio Rossi, qui leur remet la liste des Corses rachetés. Celle-ci compte au total 35 esclaves venant de Tunis, avec 6 épouses et 13 enfants, et 21 esclaves rachetés à

---

plus grande envie de se faire une réputation dans cette guerre. Il est reconnu pour un brave et des plus fameux corsaires qu'ait eu de Paoli dans ses états ; nous aurions en luy en Provence un second Barcelo en Espagne » (PBS 64, n° 21). Sur la carrière de Rossi au service de Paoli, voir Graziani (A.-M.), *Pascal Paoli, père de la patrie corse*, Paris, 2002, p. 180, 182, 185 ; du même, « La marine de guerre paoliste ... », *Neptunia*, 228, p. 25, 26, 30-31 ; Riparbelli (Alb.), *Ægilon : Storia dell'isola di Capraia ...*, Florence, 1973, p. 162. Voir aussi une lettre écrite de Livourne vers 1787, adressée à « Sidi Mustafa ... », émanant, semble-t-il, d'Anton Matteo Rossi, « fils de capitaine George ( ? ) » (Chambre de commerce de Marseille, J 1901).

<sup>43</sup> « J'ay fait embarquer ce matin tous les esclaves. Aly Chaoux les joindra demain, et je me rendray aussi à bord pour passer la revue. Cette opération est d'autant plus nécessaire qu'il a falu employer la ruse et la force pour les réunir tous, et il y en a eu dans le nombre qui ont fait mouvoir bien des ressorts pour rester sous différents prétextes, les uns pour cause d'infirmités, d'autres pour ne pas abandonner leurs familles : voilà le retour du bien qu'on leur fait, et dont ils sont peu dignes ... Les plus commodes et qui emmènent leurs familles ont fait des provisions pour leur entretien. Il y en a d'autres qui laissent icy femmes et enfants, dans le dessein, sans doute, de retourner à Tunis » (PBS 64, n° 21). Il apparaîtra que les craintes de Laudon n'étaient pas illusoires (cf. ci-dessous, note ). Voir aussi PBS 60, n° 184 ; 64, n° 22, 23, 27, 31.

<sup>44</sup> « Journal », p. 171-174.



Alger, avec une épouse et deux enfants<sup>45</sup>. Cette liste cesse bientôt d'être exacte, puisqu'on apprend le 5 août la mort survenue la veille de l'un des esclaves, un Bonifacien nommé Luc Pagano, qui est inhumé au lazaret le même jour<sup>46</sup>.

Le 9 août est le jour du débarquement dans le port de Marseille, devant l'hôtel de ville. De bon matin, en présence de Saizieu et du consul de Suède, les deux communautés trinitaire et mercédaire de la ville accueillent les esclaves au sortir du vaisseau, leur donnent le scapulaire et se les répartissent en nombre égal. Tous partent processionnellement en deux files, qui gagnent chacune l'un des couvents, où les rachetés vont être hébergés jusqu'à leur départ pour la Corse.

La procession générale, jusqu'à la cathédrale et à travers toute la ville, ponctuée par le bruit des « boîtes », a lieu le 11 août, avec un grand concours de foule. Le lendemain les rédempteurs règlent les comptes avec Saizieu et écrivent au ministre pour relater le bon déroulement des opérations. Ils se promettent de mettre à profit le temps de la prochaine traversée et de leur séjour en Corse « pour graver dans le cœur de ces nouveaux Français, écrivent-ils, avec les principes de la religion, les sentiments d'amour, de respect, de fidélité, de reconnaissance envers notre auguste monarque ». Sentiments auxquels les intéressés ont semblé déjà correspondre par les cris redoublés de *Viva il Ré !* qu'ils n'ont cessé de faire retentir au milieu du peuple qui les environnait<sup>47</sup>.

Le rembarquement des Corses a lieu le 12 août au soir. Le navire sort du port le 14, mais reste dans la rade à cause du temps défavorable. Il met à la voile le 15 août, arrive en vue de la Corse le 18 et touche Calvi le 19. Le lendemain a lieu la procession solennelle en présence de l'évêque. Le soir même rédempteurs et rachetés prennent des bateaux de poste qui doivent les conduire à Saint-Florent. Ils laissent cependant à Calvi « quelques malades qui n'étaient pas en état de les suivre », et on ne tardera pas à apprendre à Bastia la mort de l'un d'entre eux, racheté de Tunis. Tous débarquent à Saint-Florent et se rendent par terre à Bastia, où ils arrivent à huit heures du soir et sont accueillis par le sous-délégué de l'intendant et les officiers municipaux. Suivent plusieurs jours de réceptions et

---

<sup>45</sup> Cette liste omet volontairement de mentionner 9 Français (non Corses) rachetés à Alger sans intervention des ordres rédempteurs, sur le rachat desquels les autorités avaient consigné d'observer la plus grande discrétion (*ibid.*, p. 180,190). En ajoutant une unité pour l'esclave mort à Tunis et une autre pour le compte double de Giorgio Rossi, on aboutit au chiffre de 67 esclaves (sans compter les femmes et les enfants) d'abord communiqué aux rédempteurs le 23 juillet (*ibid.*, p. 172).

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 177-179.

manifestations, telles la célébration de la Saint-Louis, à l'oratoire de la Miséricorde, et la procession solennelle, le 29 août. Le voyage se poursuit pour les rédempteurs et partie des esclaves jusqu'à Bonifacio, d'où étaient originaires le plus grand nombre des rachetés, où ils touchent le 2 septembre, puis Ajaccio, le 5, où ils sont reçus par le comte de Marbeuf<sup>48</sup>.

À la fin de ce périple, il faut reconnaître que les esclaves corses semblent bien absents du récit de leur libération. Sur les trente-six rachetés de 1779, quatre n'ont guère eu le temps de goûter à la liberté, étant morts entre juin et août, à Tunis, Marseille, Calvi ou Bastia. Si certains ont réclamé ardemment leur libération, d'autres, dans une proportion que nous ignorons, sont des rachetés malgré eux. Les quelques marques d'enthousiasme que tente de « monter en épingle » le journal des religieux rédempteurs ne sont guère que des manifestations convenues et, somme toute, timides. Les officiers du roi de France se sentent sûrement très loin des esclaves corses, et ceux qui s'emploient le plus activement pour leur rachat semblent mus bien plus par le souci de l'honneur du roi ou de la religion que par un intérêt de personne à personne.

Un autre motif a joué : le désir de débarrasser la Régence de tous les Corses, libres ou esclaves. Les libres surtout ont mauvaise réputation, et le bey lui-même insiste pour leur départ en 1779. Rien ne dit que vœu ait été réalisé (si l'on excepte quelques femmes et enfants d'esclaves), et il est avéré que le résultat fut de courte durée<sup>49</sup>.

Deux personnalités cependant se distinguent du groupe. Ancien capitaine corsaire, Giorgio Rossi, une fois son rachat obtenu non sans peine, prend naturellement la tête du groupe des rachetés, fait part de son désir de servir sur mer, pour le roi, comme avant pour la nation corse, et il s'attire l'éloge même du chancelier du consulat.

Plus surprenante est l'aventure d'Anton Santo Saettoni, jeune marin bastiais devenu l'homme de confiance du gendre du bey, dont il écrit et signe les lettres, vivant dans la proximité du bey lui-même. Il ne fait pas partie du groupe des rachetés de 1779 et n'est d'ailleurs pas racheté. La libération qu'a obtenu pour

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 180-191.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 191-206.

<sup>49</sup> Windler (Chr.), *La diplomatie*, p. 190, 275 ; cf. ci-dessus, note .

lui Saizieu à la fin de 1776 (qui lui a permis de regagner la Corse un peu plus tard) n'était qu'une *permission*, qui devait être suivie d'un retour à Tunis. Dès son arrivée en France en juin 1778, le consul s'inquiète des dispositions de celui qu'il appelle « Santi », lui adresse des lettres, attend en vain la réponse<sup>50</sup>. Celle-ci pourtant se prépare à Bastia, jusqu'à la fin de novembre. Saettoni y expose tous les ennuis de santé que lui a causés à son retour le « changement d'air », auxquels un voyage à Gênes n'a pas remédié. Pour ce qui est de Tunis, le charme est rompu : y retournerait-il, il n'y jouirait plus de la même confiance qu'avant, craindrait de rester esclave jusqu'à la fin de ses jours et d'en mourir précocement. À la lettre du 26 novembre s'ajoute un post-scriptum du 17 décembre. Une lettre du commissaire de la marine Regnier du Tillet vient appuyer ses dires. Le malade cependant parvient à guérir et se marie à Bastia le 31 mars 1779. Il ne reste plus à Saizieu qu'à présenter la chose à Mustapha Khodja de la manière la plus bénigne : « Santi, écrit-il, s'est repenti et voudrait bien rentrer dans votre grâce ... Mais il est marié. Moi aussi je le suis, et si je ne l'étais, je serais à Tunis, au comble de la joie, de pouvoir vivre avec mon cher ami et lui donner de nouvelles preuves de ma tendre amitié<sup>51</sup> ... »

---

<sup>50</sup> D'un brouillon sans date existant dans les papiers de Saizieu, il ressort qu'un rachat de Saettoni, « bachikasak du bey de Tunis », avait été envisagé pour la somme de 12 000 piastres (PBS 64, n° 32).

<sup>51</sup> PBS 60, n° 175-178, 182, 190 (lettre du 17 mai 1780).

## Sources et bibliographie

### Sources manuscrites

La source principale consiste dans les papiers Barthélemy de Saizieu (PBS), demeurés dans la famille et conservés au château de Flaugergues, à Montpellier. Il en existe un répertoire dactylographié, par Y. Chassin du Guerny. Nous avons fait usage principalement des liasses suivantes :

- 60 Correspondance du Bardo, 1763-1778 ;
- 61 Affaires générales de la régence, 1764-1781 ;
- 64 Rédemption des Corses, 1769-1780 ;
- 89 Correspondance active : copie de lettres particulières, 1778-1779.

Ces papiers sont consultables par le microfilm des Archives nationales 447 Mi, spécialement les bobines 9, 10, 16, 17 (copie aux Arch. dép. Haute-Corse : 1 Mi 120 à 123).

On a aussi recouru largement aux deux registres de correspondance passive du commissaire de la marine à Bastia, 1768-1784, conservés aux Arch. dép. Haute-Corse sous les cotes Marine 19P<sup>1</sup>1 et Marine 19P<sup>1</sup>2 (désignés ci-dessus par « Mar 1 » et « Mar 2 »).

### Sources imprimées et études

Caraffa (Vincent de) (éd.), « Journal du rachat des captifs d'Alger et de Tunis en 1779 », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, 1886, p. 165-218.

Plantet (Eugène) (éd.), *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour, 1577-1830*, 3 vol., Paris, 1893-1899.

Windler (Christian), *La diplomatie comme expérience de l'autre : consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, 2002.

À ces trois titres, il convient d'ajouter, bien qu'il soit paru quelques semaines après le congrès de Bastia, l'article de M. Michel Vergé-Franceschi, « Les Corses prisonniers des Barbaresques libérés par Louis XVI en 1779 (d'après un manuscrit original de la bibl. mun. de Bastia) », *La guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, p. 249-257, Paris et Ajaccio, 2003.